



Prêts communs non payés par l'ex conjoint.

Par **Melle.59**, le **18/02/2019** à **17:11**

Bonjour,

A l'ONC, mon ex mari a accepté de payer certains prêts communs .

Or, depuis plusieurs mois, il ne paie plus et les créanciers se retournent vers moi .

Quels recours puis je avoir ?

A savoir que le divorce ne sera prononcé qu' en avril, normalement.

Merci.

Par **youris**, le **18/02/2019** à **17:46**

bonjour,

je suppose qu'il s'agit de prêts qui ont pour l'objet l'entretien du ménage ou l'éducation des enfants, dans cette situation, l'article 220 du code civil indique que toute dette ainsi contractée par l'un oblige l'autre solidairement.

donc les créanciers peuvent se retourner contre vous puisque vous êtes solidaire de futur ex-mari.

vous devez voir avec votre avocat pour le mettre en demeure de payer comme prévu à l'ONC.

Salutations